

## Communiqué de presse

Le 25 Septembre 2008

### ON DECOUVRE ENFIN L'EXISTENCE DES REMPLACANTS !

Dans son étude démographique 2008, l'Ordre des médecins s'attarde pour la première fois sur les médecins remplaçants, tant leur place devient grandissante au sein du monde médical.

L'effectif des remplaçants inscrits à l'Ordre a en effet progressé de 573 % en 20 ans ; on recense ainsi près de 10 000 remplaçants, sachant que ce chiffre sous estime fortement leur nombre réel, car il ne prend pas en compte le cas des nombreux remplaçants non thésés.

L'Ordre réalise donc enfin l'importance de ce mode d'exercice particulier, si mal reconnu, et toujours sans statut.

Afin de s'adapter au phénomène des remplaçants, l'Ordre propose de modifier le code de déontologie, mais les idées apportées ne sont pas celles que les jeunes attendent, ni celles qui pourraient apporter des solutions au problème complexe de la démographie médicale.

Il est en effet proposé de permettre à un médecin déjà installé de se faire remplacer même s'il va exercer une autre activité libérale ailleurs, dans une zone sous médicalisée voisine.

Mais pourquoi vouloir absolument permettre aux médecins installés de se déplacer, alors qu'ils ne le demandent pas ? Cette réforme ne sera que très peu utilisée, c'est une évidence.

Pourquoi ne pas plutôt permettre aux remplaçants d'aller travailler directement dans ces zones sous médicalisées ponctuellement, en leur propre nom, et non toujours à la place d'un autre médecin?

Une réforme du code de déontologie est effectivement nécessaire, mais elle doit avant tout permettre aux remplaçants d'élargir leurs possibilités d'exercice

Nous demandons donc à nouveau la création en urgence d'un groupe de travail sur le statut des remplaçants et les nouveaux modes d'exercice. Nous sommes prêts à collaborer avec le CNOM et l'assurance maladie en ce sens.